

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAIIS-BUËCH

Par arrêté du 1^{er} septembre 2025, le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Celui-ci décline un projet de développement du territoire et d'organisation de l'espace pour la période 2025-2045. Il fixe les principes et choix d'urbanisation en mettant l'environnement au cœur des préoccupations du projet. Le SCoT définit notamment une armature territoriale, des objectifs de sobriété foncière, d'accueil de population et de développement économique.

Le SCoT est composé d'un Projet d'Aménagement Stratégique, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs et d'un Programme d'Actions.

DATES, DUREE ET PERIMETRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique du SCoT se déroulera **du lundi 29 septembre 2025 à 9h au vendredi 31 octobre 2025 à 12h**, soit pendant une durée de 33 jours.

Le périmètre de l'enquête couvre les 60 communes de la CCSB.

COMMISSAIRE ENQUETRIC

Par décision n° E25000062/13 en date du 8 juillet 2025, le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Madame Françoise BROILLIARD en qualité de commissaire enquêtrice.

SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, CONSULTATION DU DOSSIER, LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE ET DE PERMANENCE

Le siège de la CCSB est désigné siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment le projet de SCoT arrêté dont l'évaluation environnementale, l'ensemble des avis recueillis sur le projet et le bilan de la concertation.

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en format papier aux jours et heures d'ouverture dans les lieux suivants :

- Siège de la CCSB au 1 place de la République 04200 SISTERON
- Mairie de Laragne-Montéglin au 2 avenue Arthur Audibert 05300 LARAGNE-MONTEGLIN
- Mairie de La Motte-du-Caire sis Place du Pied de Ville 04250 LA MOTTE-DU-CAIRE
- Mairie d'Orpierre au 5 place des Aires 05700 ORPIERRE
- Mairie de Rosans au 2 place Raymond Hugues 05150 ROSANS
- Mairie de Serres au 1 rue du Portail 05700 SERRES
- Mairie de Val-Buëch-Méouge au 15 Grand'rue - Ribiers 05300 VAL-BUECH-MEOUGE

En format numérique :

- Sur le site internet de la CCSB : <https://www.sisteronais-buech.fr/services-et-proximite/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale-scot/>
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la CCSB

Chacun pourra consigner ses éventuelles observations selon les modalités suivantes :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, qui seront tenus à la disposition du public (aux horaires habituels d'ouverture) au

siège de la CCSB et en mairies de Laragne-Montéglin, La Motte-du-Caire, Orpierre, Rosans, Serres et Val-Buëch-Méouge

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice Françoise BROILLIARD, CCSB – 1 place de la République 04200 SISTERON

- Par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@sisteronais-buech.fr

- Auprès de la commissaire enquêtrice qui se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, lors des permanences aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux	Permanences
CCSB 1 place de la République 04200 SISTERON	Lundi 29 septembre 2025 de 9h à 12h Vendredi 31 octobre 2025 de 9h à 12h
Mairie d'Orpierre 5 place des Aires 05700 ORPIERRE	Mardi 7 octobre 2025 de 9h à 12h
Mairie de Rosans 2 place Raymond Hugues 05150 ROSANS	Vendredi 10 octobre 2025 de 9h à 12h
Mairie de La Motte-du-Caire Place du Pied de Ville 04250 LA MOTTE-DU-CAIRE	Mardi 14 octobre 2025 de 14h à 16h
Mairie de Val-Buëch-Méouge 15 Grand'rue - Ribiers 05300 VAL-BUECH-MEOUGE	Jeu di 16 octobre 2025 de 9h à 12h
Mairie de Serres 1 rue du Portail 05700 SERRES	Mercredi 22 octobre 2025 de 9 h à 12h
Mairie de Laragne-Montéglin 2 avenue Arthur Audibert 05300 LARAGNE- MONTEGLIN	Mardi 28 octobre 2025 de 9h à 12h

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant l'enquête soit du lundi 29 septembre à 9h au vendredi 31 octobre 2025 à 12h.

Des informations sur le projet de SCoT peuvent être demandées auprès du président la CCSB :

- Par courrier : CCSB – 1 place de la République 04200 SISTERON
- Par téléphone : 04 92 31 27 52
- Par courriel : scot@sisteronais-buech.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRIC

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêtrice au siège de la CCSB aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur son site internet, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission.

DECISION AU TERME DE L'ENQUETE

Après l'enquête publique, le SCoT pourra être modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commissaire enquêtrice. Le SCoT sera ensuite approuvé en conseil communautaire.



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch



Fait à Sisteron, le 2 septembre 2025
Le Président de la CCSB, Daniel SPAGNOU